

TEINTURE DU CUIR

(De la Halle aux Cuirs).

(Suite)

Les tartrates, les carbonates.—Leur influence et leur action chimique. Leur emploi et leur service.

Tartrates.—De cette série de sel, le seul qui soit de quelque importance pour le teinturier, est le bitartrate de potassium. Il forme une croûte dans les récipients en état de fermentation, et, après être arrivé à une certaine épaisseur, il est cassé et introduit dans le commerce comme tartre brut. Il forme des masses d'un brun grisâtre.

La crème de tartre se trouve dans le commerce soit sous la forme de cristaux incolores, transparents et durs, soit sous forme de poudre. Elle se dissout dans 200 parties d'eau à 60° centigrades et dans 20 parties d'eau à 86° centigrades. Elle est indissoluble dans l'alcool.

Le tartre dans la teinture des cuirs sert à augmenter la durée des couleurs. Le tartre employé avec des liquides ammoniacaux, donne un bon mordant.

L'action chimique du tartre dans les différents procédés de teinture n'est pas encore entièrement expliquée. Son pouvoir de tenir en solution les sels de chaux et beaucoup d'oxydes métalliques, est d'une importance spéciale, attendu qu'il protège contre les effets nuisibles de l'eau dure que l'on a fréquemment à employer, il exerce de plus une mauvaise influence, dans le cours du procédé de teinture, à cause de sa richesse en sels de chaux.

Carbonates.—Dans cette série de sels, deux seulement sont utiles au teinturier. Le carbonate de potassium (potasse) est presque exclusivement obtenu en lessivant les cendres de bois et en évaporant la lessive qui en résulte. Il forme une masse d'un bleu foncé, d'un gris bleu, ou bleuâtre, qui devient rapidement humide et se liquéfie lorsqu'on l'expose à l'air. Il est facilement soluble dans l'eau, il donne une solution d'un goût de lessive d'une réaction fortement alcaline (potasse brute). D'un autre côté, la potasse purifiée est toujours blanche et également soluble dans l'eau; on connaît dans le commerce différentes variétés de potasse et on les désigne sous divers noms, selon leurs qualités et dérivations, tel que la potasse russe, la potasse illyrienne, la potasse américaine, etc.

Comme la potasse est toujours employée en solution, on recom-

mande au teinturier de la soumettre au procédé purifiant peu coûteux qui consiste à verser dessus environ la même quantité d'eau. Le carbonate passe en solution, et en plaçant le vase à l'air et en transvasant la solution, elle se trouve rapidement débarrassée de la plus grande partie des sulfates et des chlorates qui forment les contaminations les plus ordinaires. Le résidu est lavé avec de l'eau qui peut servir à purifier une nouvelle quantité de potasse.

La potasse est en partie employée au nettoyage des peaux avant la teinture et en partie comme addition au sulfate d'aluminium par quoi est saturé l'acide sulfurique. Elle sert également à enlever tout excès d'huile employé dans la préparation de bien des peaux, et aussi à neutraliser les liquides acides, c'est là la cause de l'effervescence produite lors de la fuite de l'acide carbonique. La potasse est aussi employée comme mordant dans la méthode anglaise de teinture de cuir à gant.

Le carbonate de sodium (soude) sert au teinturier surtout pour neutraliser, pour dissoudre les matières colorantes et comme partie constituante des mordants. Dans bien des cas il peut remplacer la potasse.

Il reste à mentionner quelques sels, d'autres acides utiles au teinturier, que l'on ne peut comprendre dans les groupes énumérés jusqu'ici.

La bichromate de potassium est composé d'acide chromique et de potassium. Ce sel, qui est très vénéneux, est surtout employé avec des bois de teinture pour la préparation des couleurs noires; le développement des matières colorantes qu'il retire des bois de teinture, est dû à l'action oxydante de l'acide chromique.

Le chromate de plomb est obtenu sous forme de précipité jaune pulvérulent, très estimé comme couleur (jaune chrome). Lorsqu'on l'emploie, il faut soumettre le cuir, préalablement mordancé avec de l'acétate de plomb, à l'action d'une solution de chromate de potassium.

En chauffant le chromate de potassium avec de l'acide sulfurique concentré, on obtient une solution verte d'où l'on sépare sous forme de cristaux, l'alun chromate déjà décrit.

Le prussiate jaune de potasse (ferrocyanure de potassium) est placé dans le commerce sous la forme de masses cristallines jaunes, plus ou moins saturées, qui donnent une poudre blanche. Le sel est rapidement soluble dans l'eau, surtout si on l'a préalablement chauffée; il se distingue par son goût amer salé

et par sa réaction neutre. Il n'est pas vénéneux. Le prussiate jaune de potasse n'est pas autant employé comme mordant pour fixer d'autres couleurs que comme matière colorante lui-même, puisqu'il a le pouvoir de donner une magnifique couleur bleue connue sous le nom de bleu de Berlin, lorsqu'il vient en contact avec des sels de fer.

Ce bleu, que l'on peut aussi préparer par l'action du prussiate jaune de potasse, sur le sulfate de fer et par l'exposition simultanée à l'air, est excellent pour la teinture du cuir, puisqu'il n'y a qu'à broser les peaux préalablement mordancées, avec le prussiate de potasse jaune, avec une faible solution de nitrate ou d'acétate de fer, et *vice versa*, en traitant les peaux mordancées avec une solution de fer, avec du prussiate de potasse jaune.

(A suivre.)

Code Civil. - Nouvelle édition.

M. C. Théoret, éditeur de livres de droit et de jurisprudence, Nos 11 et 13 rue St. Jacques, vient de terminer l'impression d'une nouvelle édition du Code Civil de la Province de Québec, qu'il a fait préparer par M. M. Albert P. Dorais et Oscar P. Dorais, avocats, de Montréal.

Le besoin d'une semblable publication se faisait déjà sentir depuis quelque temps. La modification du Code de Procédure Civile avaient rendu nécessaire le remaniement de certaines parties du Code Civil; des dispositions qui se rattachaient plus intimement à la Procédure, en ont été retranchées et mises à leur place dans le nouveau Code de Procédure, et des articles de l'ancien Code de Procédure ont été mis au Code Civil, aux endroits qui leur convenaient. Enfin des modifications ont été faites pour établir l'accord entre les deux codes.

Depuis quelques années les dispositions du Code Civil qui se rapportent aux privilèges sur les meubles et sur les immeubles ont subi de nombreux changements.

La Législature à sa dernière session, a supprimé la continuation de la communauté de biens, et l'a remplacée par d'autres dispositions qui créent l'usufruit légal du conjoint survivant en certains cas.

L'ouvrage qui vient d'être livré au public, contient le texte exact du Code Civil, mis au courant de la législation jusqu'à date, comprenant la mention des différentes lois qui l'ont modifié, des renvois aux statuts qui s'y rapportent, l'Acte Fédéral des lettres de change, 1890, tel qu'amendé et un index alphabétique et analytique.

Il y a aussi sous forme de référence, une conférence des articles du Code Civil entre eux et avec ceux du Code de Procédure.

Le tout forme un joli volume de 560 pages, d'une utilité immédiate pour les avocats, notaires, étudiants et d'autres personnes ayant à se tenir au courant de tous les changements apportés à nos lois.